Solidaires Finances Publiques SYNDICAT NATIONAL

La force de tous les agents de la DGFiP

Section du GARD

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP LOCALE n° 1 D'AFFECTATION POUR LE MOUVEMENT DU 1er SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Président

Le mouvement de mutation 2019 marque un tournant dans la régression des droits des agents. Certains départements expérimentent déjà et au détriment des agents la départementalisation des affectations.
Pour les agents affectés dans le Gard, il s'agit d'un dernier mouvement local dont les règles étaient plus simples et mieux acceptées que celles qui seront imposées dès l'an prochain.

Sur le plan national et concernant le grade d'inspecteur, Solidaires Finances Publiques dénonce le manque d'emplois affiché (-350 au 1er septembre 2019) qui dans les faits est sous-évalué car il comprend les 150 lauréats de l'examen professionnel et les 98 lauréats de la liste d'aptitude qui seront toujours en formation au 1er septembre. Par ailleurs, il omet les nécessaires formations complémentaires des 860 inspecteurs stagiaires.
C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques exige l'appel intégral et immédiat des listes complémentaires internes comme externes.

Par ailleurs, il faut noter une baisse importante des demandes de mutations (de 4 243 en 2018 à 3 088 en 2019). Elle peut très facilement s'expliquer par l'application du délai de séjour de 2 ans entre 2 mutations, imposé par l'administration, qui bloque et pénalise les agents, alors même que la Direction souhaite orienter ces derniers vers une plus grande mobilité.
Solidaires Finances Publiques condamne la mise en application de ce délai de séjour de 2 ans qui nuit à la mobilité choisie et à la fluidité du mouvement.
Par ailleurs, il n'est pas acceptable de traiter différemment en terme de délai les convenances personnelles et les prioritaires, ainsi que les premières affectations. C'est pourquoi nous demandons l'application d'un délai de séjour unique pour tous d'un an entre deux mutations.

On ne peut pas se féliciter par ailleurs du taux de satisfaction affiché de 56,61% sur le plan national. Ce taux prend en effet en compte les agents qui ont obtenu un poste par vœu prioritaire suite à restructuration de leur service et également les rapprochements internes… bref, pas de quoi se féliciter.

D'autre part, la décision de la DG d'affecter des stagiaires dans des directions alors que des titulaires n'avaient pas pu obtenir ces mêmes affectations est incompréhensible et mal vécue.
Dans un souci d'équité, il est impératif de revenir à une affectation des titulaires comme des stagiaires au même moment et dans un mouvement unique.

Solidaires Finances Publiques s'oppose aussi aux suppressions et réorganisations des postes comptables. Outre qu'elles détruisent les services publics de proximité, elles ont un impact catastrophique sur la possibilité des inspecteurs d'accéder à une responsabilité comptable et à une mobilité géographique choisie.

Dans notre département, nous avons également été interpellés par de nombreux agents désireux de connaître les règles d'affectation à venir dans le cadre de la départementalisation mais dont les conséquences doivent être anticipées dès ce mouvement 2019. En effet, il y a beaucoup d'interrogations notamment parmi les agents ALD qui souhaitent se positionner en vue d'une priorité pour le mouvement de l'an prochain. Mais le manque de visibilité sur les restructurations liées à la géographie revisitée ne permet pas aux agents de se positionner à terme.

Solidaires Finances Publiques dénonce aussi les réorganisations subies par les services RH qui peuvent conduire certains collègues à recevoir de mauvaises informations ayant des conséquences sur les demandes de mutations. Et concernant l'application des nouvelles règles d'affectation, les remontées des directions nous laissent craindre le pire.

Enfin, au cours de cette CAPL sera évoqué le cas particulier d'un agent nouvellement affecté dans le Gard et pour lequel la Direction n'est pas en mesure de l'installer sur l'un des postes correspondant à sa mission-structure, parce que cet agent est malheureusement atteint d'un handicap moteur.
Il s'agit d'une situation peut-être inédite dans ce département, mais qui devait forcément arriver un jour. Cette situation démontre surtout que notre Direction n'a jamais su prendre les devants concernant cette problématique d'accessibilité des bâtiments aux agents, alors même que la DG se targue d'être à la pointe de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, usagers comme agents. Encore un exemple qui montre donc que la Direction est plus prompte à dégrader les conditions d'affectation de ses agents qu'à les accueillir dans de bonnes conditions.